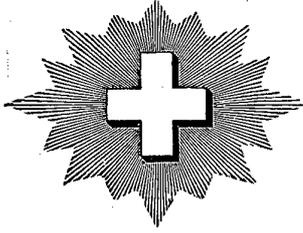


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

N° 65643

28 février 1913, 1 h. p.

Classe 126 b

BREVET PRINCIPAL

Adolphe KEGRESSE, Tsarskoïe Selo (St-Pétersbourg, Russie).

Véhicule automobile.

La présente invention a pour objet un véhicule automobile établi pour pouvoir circuler en hiver sur n'importe quel chemin, et passer d'une neige de plusieurs mètres de profondeur, sur une route ordinaire, même non neigeuse, et vice-versa et cela sans arrêter un seul instant la marche de la machine.

Le dessin ci-joint représente en élévation, à titre d'exemple, une forme d'exécution de ce véhicule.

Aux extrémités de l'essieu avant 1 sont fixés deux larges patins 2 avec ouvertures prévues pour laisser passer la partie inférieure des roues directrices; ces patins pourraient aussi être fixés à côté de ces dernières, et être montés à pivot et réunis à la barre de direction. La hauteur des patins au-dessus du sol est déterminée de façon à ce que sur un terrain dur ou recouvert d'une faible couche de neige, les roues directrices supportent la charge de l'essieu avant et roulent comme dans une automobile ordinaire.

Dès que la couche de neige devient plus épaisse, les roues ne trouvant plus un point d'appui suffisamment résistant enfoncent,

et l'avant de la machine reposant naturellement sur les patins continue d'avancer en glissant. Dès que le terrain devient plus résistant, les roues reprennent automatiquement leur service. Les patins peuvent être facilement munis d'un système permettant le réglage de leur hauteur en marche.

La propulsion du traîneau est assurée par deux larges courroies sans fin 3, une de chaque côté (formant une bande-roulante-motrice). Chaque courroie vient s'enrouler sur deux poulies 4 dont une est motrice.

Sur les extrémités des axes de ces poulies sont montés fous deux leviers 5 réunis par un axe sur lequel vient reposer, au moyen de biellettes articulées (jumelles) 6, l'extrémité du ressort 7 monté fou lui-même sur l'arbre 8 fixé à l'arrière du châssis. Sur l'autre extrémité des leviers 5 sont montées deux autres poulies 9 de plus petites dimensions que les premières, servant à guider la courroie et surtout à répartir également la charge sur toute la longueur du brin inférieur de cette dernière. De cette façon, on obtient un système très souple et, point ca-

pital, épousant parfaitement bien toutes les aspérités du terrain.

Les poulies arrière 4 sont motrices et commandées, à cet effet, par une chaîne 10 recevant son mouvement de l'arbre 8. Cette chaîne peut, naturellement, être remplacée par une commande quelconque, à engrenages, par exemple.

Les poulies arrière entraînant les courroies, le véhicule peut avancer ou reculer comme une auto ordinaire, même sur la haute neige, puisque grâce aux larges courroies et aux patins avant, la machine se maintient sur la surface neigeuse en prenant sur elle l'appui nécessaire à sa propulsion.

REVENDEICATION:

Véhicule automobile, établi pour pouvoir circuler en hiver sur n'importe quel chemin, et passer d'une neige de plusieurs mètres de profondeur, sur une route ordi-

naire, même non neigeuse, et vice-versa, sans arrêter la marche de la machine, ce véhicule reposant, à l'arrière, sur deux larges courroies sans fin s'enroulant chacune sur deux poulies, dont une est motrice, courroies formant chacune une bande-roulante-motrice qui épouse les aspérités du terrain grâce à deux forts galets placés sous l'action de ressorts, et qui répartissent la charge sur toute la longueur du brin inférieur des courroies, les poulies motrices étant commandées par un arbre placé à l'arrière du châssis, le véhicule comportant à l'avant deux roues et deux larges patins directeurs que les roues dépassent vers le bas d'une certaine hauteur, de manière que ces patins entrent en jeu automatiquement lorsque les roues ne trouvent plus sur la surface neigeuse un appui suffisant.

Adolphe KEGRESSE.

Mandataire: Chs. HUMBERT, Genève.

Adolphe Kegresse

Brevet N° 65643

1 feuille

